



AGRIJURA

SECTION CLOS DU DOUBS

NOTES – Rencontre annuelle Section Clos du Doubs ; 5 décembre 2023

10h00 à la Couronne à Saint-Ursanne.

Présents : Selon liste de présence disponible auprès d'AgriJura

Excusé-e-s : Thierry Theurillat.

Les documents présentés se trouvent sur : <https://www.agrijura.ch/sections-regionales>

Ordre du jour

1. Introduction par le président de section
2. Infos AgriJura
3. Infos ECR
4. Infos FRIJ
5. Divers
6. 50 ans d'AgriJura et nouveau bâtiment à Glovelier

1. Introduction par le président de la section

Le président ouvre la rencontre et salue les personnes présentes. Il présente son rapport 2023.

2. Infos AgriJura

François Monin apporte les salutations d'AgriJura et présente les informations AgriJura (voir sous *Rencontres annuelles 2023 – documents présentés*).

Interventions :

Suite au sondage sur l'irrigation lancé par ECR et ENV l'an dernier, est-ce que des cultures seront irriguées dans le Jura ?

Réponse de François Monin (FM) : Non, les réserves en eau ne permettent pas des projets d'irrigation pour les grandes cultures mais uniquement certaines cultures spéciales pourraient être arrosées.

3. Infos ECR

Jean-Paul Lachat apporte les salutations d'ECR et donne les informations suivantes :

Plan équilibre du canton : 34 millions d'économie par an a effectué au sein du canton. L'agriculture devra réduire ses dépenses à hauteur de 900'000.-, répartis en 3 domaines :

- 300'000.- au niveau des améliorations structurelles (priorisation des moyens) Risque de baisse des subventions fédérales avec le cofinancement
- 300'000.- au niveau de la FRI
- 300'000.- au soutien à l'élevage (détails sur *Rencontres annuelles 2023 – documents présentés*).

Remaniements parcellaires : le Gouvernement prévoit de lancer tous les remaniements parcellaires non effectués jusqu'à présent d'ici 2030. De grands projets seront lancés, parmi les plus grands de Suisse (Haute-Ajoie, Baroche).

Politique agricole fédérale : les derniers acomptes de paiements directs sont envoyés ces temps. Plusieurs réductions ont dû être opérées à cause de la non-conformité avec le programme « mise au pâturage ». Il faut veiller à se désinscrire du programme si on ne répond pas aux critères demandés.



AGRIJURA

SECTION CLOS DU DOUBS

Fusion réseaux et CQP : prévu dès 2027. Le plafonnement prévu des contributions risque de faire perdre 1 million Frs de contribution au canton du Jura. Une consultation est prévue en début 2024 (décision fin 2024, projets par les cantons 2025, validation en été 2026 et entrée en vigueur début 2027).

Budget 2024 : la QI sera réduite, ce qui équivaut à 1,3 million frs de moins pour le canton. Possibilité de changer de place les parcelles et même de les supprimer (QI et réseau, en collaboration avec le mandataire du réseau).

Pendillards : obligatoire dès le 1^{er} janvier. 80 demandes pour 400 parcelles annoncées aux dérogations actuellement.

Commune de Clos du Doubs : Seleute devrait prochainement être relié avec l'eau du réseau depuis Saint-Ursanne.

PAL Clos du Doubs : va partir en consultation au canton prochainement. L'agriculture est très représentée dans la commission du PAL.

Interventions :

Pendillards : est-ce qu'une visite sur place aura lieu avec les demandes de dérogations ?

Réponse de Jean-Paul Lachat (JPL) : En principe, les dérogations peuvent être octroyées avec les critères visibles sur le géoportail, les visites ne sont donc pas nécessaires. Il n'y a pas de dérogations octroyées à cause de la qualité du terrain.

Pendillards : si le matériel n'est pas disponible ? Montant des amendes ?

JPL : responsabilité individuelle de chaque exploitant. ECR n'a pas de marge de manœuvre pour donner des dérogations en ce sens. Au niveau des amendes, cela peut aller jusqu'à une suppression de paiements directs.

Bilan de fumure : en plus de la suppression de la marge des 10% pour l'azote, il y a 6 kg de N /ha en plus dans le bilan du au pendillard.

JPL : volonté du CF de réduire de 15% les pertes en N. Si nous n'arrivons pas à cet objectif, le CF prendra d'autres mesures plus contraignantes. Il y a toujours la possibilité d'exporter des engrais de ferme pour les exploitations limites avec leur bilan.

FM : on peut espérer que le CF ne vienne pas avec de nouvelles mesures car 10% sont déjà atteints.

Mise au pâturage : est-ce que les chevaux doivent aussi répondre aux conditions pour toucher la contribution ? *JPL :* Non, la contribution mise au pâturage ne concerne que les bovins.

Contrôles : n'est-il pas possible de regrouper les contrôles bio avec d'autres contrôles pour éviter d'avoir trop de contrôles par année ? *JPL :* L'idée est d'avoir 1 contrôle par an, mais les contrôles de labels privés peuvent se rejouter.

Réseau d'eau et améliorations structurelles : pourquoi les petits projets ne sont plus soutenus par le canton ? *JPL :* cela est lié à la priorisation des AS. Les petits projets devraient pouvoir être supportés par les agriculteurs.



4. Infos FRI

Pierre-André Odiet (PAO) apporte les salutations de la FRI et donne les informations de la FRI (détail sous documents présentés).

Interventions :

Frelon asiatique : est-ce que nous sommes prêts à lutter contre cette espèce invasive ?

PAO : le frelon est déjà bien présent sur le territoire jurassien. Le piégeage est efficace pour le combattre mais la population de frelon augmente fortement. JPL : La surveillance de cette espèce est attribuée à l'ENV et au CABI. La destruction d'un nid est coûteuse. On risque de se faire dépasser. On teste actuellement de nouvelles mesures par exemple pour protéger les abeilles contre le frelon asiatique.

5. Divers

Interventions :

Zone alluviale au bord du Doubs : pourquoi n'y a-t-il pas de contributions spécifiques à cette zone ?

JPL : il faut demander à ENV si des contributions LPN sont possibles. Le dépôt public pour cette zone a été validé il y a quelques années sans que la défense professionnelle ne s'en rende compte. FM : AgriJura se renseignera sur cette zone.

Martin Marchand remercie Corentin Marchand pour son implication au comité d'AgriJura en tant que représentant du Clos du Doubs.

6. 50 ans et projet de bâtiment à Glovelier

Marc Kury présente les différents projets pour marquer les 50 ans d'AgriJura. François Monin présente le projet de bâtiment prévu à Glovelier.

Interventions :

Quel est le budget pour les locaux d'AgriJura ? FM : entre 0,8 – 1,2 millions pour les 300m² avec un droit de superficie de 30 ou 50 ans.

Prise de note, Marc Kury